



Pour le maintien du centre de documentation sur le site de Grenoble du CNFPT

Le centre de documentation du site de Grenoble est actuellement hébergé dans la partie des locaux du Centre de Gestion de l'Isère qui partage le même bâtiment que le site de Grenoble du CNFPT – ex-siège de la délégation régional Rhône Alpes Grenoble du CNFPT.

Nos organisations ont été informées que suite aux vœux du président du Centre de Gestion de l'Isère, le CDG 38 envisage de récupérer les locaux actuellement occupés par ce centre de documentation qui était, autrefois un centre de documentation commun à nos deux organismes.

L'importance de ce centre de documentation pour le service public local et ses usagers n'est plus à démontrer. Ce centre de documentation, et les différentes missions qu'il remplit (participation active au réseau des documentalistes, accueil des usagers, groupe de prépa concours et prêt, veille documentaire sur les territoires AURA et les domaines de spécialité, réalisation de bibliographies et dossiers documentaires) est constitutif du service public de formation professionnelle des agents des collectivités locales.

Le centre de documentation permet de répondre aux attentes et besoins particuliers de ses différents publics.

Il permet :

- aux agents en formation de consulter et d'emprunter des ouvrages, tout particulièrement aux agents qui sont en préparation concours, toutes catégories et toutes filières confondues, de consulter en ligne les bibliographies spécifiques à chaque concours (notamment pour les publics éloignés ou ne bénéficiant pas de la prépa)
- aux formateurs d'avoir un accès pratique aux ressources documentaires nécessaires pour assurer l'actualisation de leurs cours et interventions
- aux agents du CNFPT d'avoir un accès à ces mêmes ressources documentaires et de bénéficier chaque semaine d'une veille sur les territoires AURA. Des collègues évoquent de manière régulière l'importance de la présence d'un centre de documentation pour remplir leurs missions. Nous ne pouvons que les inciter à le souligner dans les Entretiens Professionnels en cours.

Les organisations syndicales CFDT-CGT-FO-UNSA du CNFPT ont demandé qu'un point d'information soit inscrit à l'ordre du jour du CST du 23 janvier 2025 concernant l'avenir du centre de documentation de Grenoble. Elles ont attiré l'attention de l'autorité territoriale sur la nécessité d'un accès physique à la consultation et au prêt des ouvrages et périodiques. Ces missions ne sauraient être remplies de manière dématérialisée car cela conduirait à accentuer la fracture numérique des différents publics.

Les représentants de l'autorité territoriale ont indiqué ne pas avoir d'informations précises sur ces questions, que le président du Centre de Gestion n'avait adressé aucun courrier officiel en ce sens au président du CNFPT.

Nos organisations syndicales ont demandé que des garanties soient apportées pour le maintien d'un centre de documentation sur le site de Grenoble du CNFPT. Elles ont été surprises que l'autorité territoriale refuse de s'engager fermement sur cette nécessité, évoquant le besoin d'examiner plus précisément la manière dont la documentation rend ses missions à Grenoble, et de manière plus générale sur l'ensemble de la délégation AURA.

Cette réponse nous apparaît contradictoire avec la volonté affirmée par l'autorité territoriale de l'importance du réseau documentaire au sein de notre établissement lors du CST du 15 octobre dernier.

Les travaux bâtimentaires du site de Grenoble ne sauraient justifier, comme cela a été trop souvent le cas dans l'histoire de ces 20 dernières années au CNFPT, la fermeture d'un centre de documentation.

Il est essentiel, aux yeux de nos organisations syndicales, de garantir la pérennité d'un centre de documentation avec les locaux, les moyens budgétaires, les conditions matérielles et les moyens humains suffisants pour qu'il puisse répondre à l'ensemble de ses missions et continuer à permettre l'accueil des différents publics mentionnés précédemment.

C'est cette exigence que nous entendons porter, avec les agents de la délégation régionale AURA et les syndicats de nos fédérations dans l'Isère.

Paris, le 27 janvier 2025